

# DÉLIBÉRATION

## N° CS-2019-18

### **OBJET: Acquisition du bâtiment et de l'installation photovoltaïque de la SARL LABARTHE ET FILS**

Nombre de membres en exercice : 26  
Nombre de membres présents lors de la délibération : 19  
Nombre de membres ayant donné procuration : 4  
Date de convocation : 13/11/2019  
Date d'affichage : 13/11/2019  
Votes contre: 0  
Votes pour : 23  
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq novembre,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la Commune de SALLES D'ARMAGNAC, sous la présidence de **Madame France DUCOS, Présidente.**

Secrétaire de séance : **Monsieur Daniel BORDES**

Membres présents : ORTYL Chantal, VETTOR Claude, DUPOUY Christian, BOULIN Jean-Marc, BOULET Marlène, DUCOS France (a reçu procuration de MARRAST Christian), BUSQUET Alain, NALIS Patrick, DUPOUY André, LAGOUANELLE Jean-Noël (a reçu procuration de REMAZEILLES Guy), DULHOSTE Christian (a reçu procuration de FEUILLET-GALABERT Patricia), DAYMAN Michel, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, BORDES Daniel, DUFFAU Jean-Claude, PASSARIEU Marie-Ange (a reçu procuration de AUGRÉ Jean-Michel), BARBE Alain, FRENOT Thierry.

Membres absents et excusés : AUGRÉ Jean-Michel (a donné procuration à PASSARIEU Marie-Ange), TARBES Marc, FEUILLET-GALABERT Patricia (a donné procuration à DULHOSTE Christian), MARRAST Christian (a donné procuration à DUCOS France), DARTIGUE Christian, REMAZEILLES Guy (a donné procuration à LAGOUANELLE Jean-Noël), LUFLADE Gérard.

Madame la Présidente expose à l'Assemblée que le terrain et le bâtiment de la SARL LABARTHE ET FILS, situés Z.A. La Ribère à Estang, sur la parcelle cadastrée C531 de contenance 24 a 20 ca, mitoyens du terrain et du dépôt technique du Syndicat devenus trop étroits, présentent un intérêt en vue de construire de nouveaux locaux accessibles, et mieux adaptés à l'activité et à l'effectif du personnel. Ainsi le bâtiment de la SARL LABARTHE ET FILS d'une superficie au sol d'environ 620 m<sup>2</sup> pourrait constituer le nouveau dépôt technique, et le dépôt technique actuel, d'environ 360 m<sup>2</sup> de superficie au sol, pourrait être transformé en bâtiment administratif ; l'ensemble des services administratifs et techniques du Syndicat pourraient ainsi être regroupés sur un seul et unique site.

Les propriétaires ont fait une offre de cession amiable au Syndicat au prix de 155 000 €.

En outre Madame la Présidente précise que le bâtiment de la SARL LABARTHE ET FILS est équipé d'une installation de panneaux photovoltaïques sur lesquels a été souscrit un contrat de rachat d'électricité par EDF référencé BTA0312830 ; Madame la Présidente indique que les propriétaires ont fait également une offre de cession amiable de cette installation au Syndicat au prix de 45 000 € hors TVA, et que le contrat de rachat d'électricité par EDF est transférable sans modification des clauses et conditions initiales, notamment en termes de prix et de durée.

Considérant que le financement de ces acquisitions pourra être assuré par prélèvement sur les fonds libres du Syndicat, ou l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ décide d'acquérir à SARL LABARTHE ET FILS le bâtiment et la parcelle cadastrée C531 de contenance 24 a 20 ca au prix de 155 000 € ;
- ✓ désigne M. Christian DULHOSTE, 1<sup>er</sup> Vice-président, pour représenter le Syndicat des Eaux des Territoires de l'Armagnac à l'acte à intervenir qui sera rédigé en la forme administrative ;
- ✓ décide d'acquérir à SARL LABARTHE ET FILS l'installation de panneaux photovoltaïques installée sur le bâtiment au prix de 45 000 € hors TVA ;
- ✓ désigne Madame France DUCOS, Présidente, pour mettre en œuvre toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires pour le transfert du contrat de rachat d'électricité par EDF référencé BTA0312830 ;
- ✓ précise que les dépenses seront inscrites au budget primitif 2020 du budget général du SETA.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
La Présidente,  
France DUCOS

